

# Informations de rentrée 2016-2017

Chers parents, nous avons repris le chemin de l'école, nous espérons que vous avez tous passé de bonnes vacances !



## L'équipe :

### Enseignants et ATSEM :

**TPS/PS/MS A** : Catherine Cadiou et Mathilde Demay (Atsem)

**TPS/PS/MS B** : Sandra Denoual et Marie Toulliou et Sylvie Famel (Atsem)

**GS** : Stéphanie Desvaux et Géraldine Aubry (Atsem)

**CP** : Mathilde Fretey

**CE1** : Nicolas Bonnaire

**CE1-CE2** : Karine Verrier

**CE2-CM1** : François Matis

**CM2** : Nolwenn Guïodo et Christèle Boutet-Lefevre le lundi

**Directrice** : Nolwenn Guïodo Jour de décharge : le lundi

**AVS** : Sandra Percherel et Betty Biton

### Personnel de garderie, d'entretien et de cantine :

Mme Paulette Esnault - Mme Martine Léhon

Mme Régine Guillon - Mme Monique Piedvache

Mme Sophie Cherbonnet - Mme Marie-Christine Menoret



## Les horaires de classe

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h50 - 11h50	8h50 - 11h50	8h50 - 11h50	8h50 - 11h50	8h50 - 11h50
13h30- 16h30	13h30- 15h30		13h30- 15h30	13h30- 15h30

La garderie ouvre à **7h15** et ferme à **18h45**.



Accueil des enfants entre **8h40 - 8h50** et **13h20 - 13h30** dans la classe pour les élèves de maternelle et dans la cour pour les élèves de l'élémentaire.

AUCUN enfant ne doit être dans la cour avant la présence d'un enseignant dans la cour.

**Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de la sortie.**

### Respect des horaires

Les parents veilleront au respect des horaires de façon à ne pas perturber la vie de l'école.



## La sortie de classe

A la fin de la classe :

- les enfants inscrits aux TAP (Temps d'Activités Pédagogiques) sont orientés vers le personnel de la mairie,
- les enfants qui vont aux APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) restent avec les enseignants
- les autres enfants sont récupérés par leur famille dans les classes pour les maternelles et au portail pour les élémentaires.



## Attestation d'assurance

Votre enfant doit obligatoirement être assuré dans le cadre scolaire. Cette assurance doit couvrir les dommages que votre enfant peut provoquer à autrui (Responsabilité civile) ainsi que ceux qu'il peut subir lui-même (Individuelle accident). <http://eduscol.education.fr/cid48226/assurances-scolaires.html>



## Garderie et cantine

Les services de garderie, de cantine et les TAP sont organisés et gérés par la mairie. Dans la mesure du possible, merci de vous adresser au personnel concerné pour toute question.



## Fréquentation scolaire

*Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est obligatoire.*

*Toute absence doit être signalée à l'école dès la première demi-journée. Au retour de l'enfant, un justificatif écrit est transmis à l'enseignant de la classe. Toute absence prévisible doit être signalée par écrit auprès de l'enseignant de votre enfant.*



## Relation parents/enseignants

### Réunions de classe :

Les dates vous seront communiquées par chaque enseignant.

**Cahier de liaison** : *C'est le lien entre la famille et l'école.*

Vous devez le regarder régulièrement, **toutes** les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées après en avoir pris connaissance, votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.

Vous êtes invités à y noter :

- Les demandes de rendez-vous.
- Les justifications d'absence.
- Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale (divorce, mariage...)
- Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans ses apprentissages.



## Les coordonnées de l'école

Ecole publique de Médréac

rue de Dinan

35 360 MEDREAC

☎ 02-99-07-30-06

Mail : [ecole.0350334y@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0350334y@ac-rennes.fr)

🌐 <http://www.ecole-publique-medreac.ac-rennes.fr>



## Les feuilles de renseignements

Vous trouverez aujourd'hui dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter. Pour une meilleure gestion, nous avons regroupé toutes les informations dans un même document.

### • Fiche de renseignements

- Autorisation photo et vidéo.
- Mot pour la coopérative scolaire.
- Coupon-réponse pour le règlement intérieur. Le règlement intérieur est celui de l'année dernière. Il est visible dans le hall de l'école et sur le site internet.



## Élections des représentants des parents des élèves au conseil d'école

Les élections auront lieu le vendredi 7 Octobre 2016.

Les parents souhaitant se porter candidats devront le signaler à la directrice le plus rapidement possible et avant le lundi 26 septembre.

Il faut au moins 8 représentants pour l'école.

Le conseil d'école se réunit 3 fois par an.

*Les compte-rendus sont visibles dans le hall de l'école et sur le site internet.*



# Bonne rentrée !

## APE AEP Association des Parents d'Élèves et Amis de l'École Publique.

Elle organise plusieurs manifestations dans l'année. C'est elle qui finance en partie les sorties scolaires. Le pot de l'APE aura lieu le vendredi 16 septembre à 19h.